

**CHATEAU SUR EPTÉ**  
**Les Bordeaux de St Clair**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 28 mars à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

M. Martial RAGEL, adjoint.

Mmes Corinne COULIBALY, Laurence THIERRY, Virginie DELAFOSSE CUDORGE, Virginie PROVIN, Stéphanie THESE conseillères.

Ms Patrick GARCES, Didier LETANG conseillers.

Était absent :

Gilles TOUTAIN (donne pouvoir à Patrick GARCES), Gille LECOMTE, (donne pouvoir à Nathalie CAILLAUD), Steve HAMELIN

Laurence THIERRY a été élue secrétaire de séance.

Signature du registre par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

Nous passons à l'ordre du jour :

**Budget commune**

**Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 et affectation des résultats**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Château sur Epte

**Vu** le CFU 2024 de la commune de Château sur Epte ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Patrick GARCES, conseiller municipal en charge du budget ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES
Résultats reportés		111 729,04 €	21 738,89 €	0,00 €	21 738,89 €	111 729,04 €
Opérations de l'exercice	578 742,80 €	658 887,15 €	520 670,14 €	522 238,10 €	1 099 412,94 €	1 181 125,25 €
<b>TOTAUX</b>	<b>578 742,80 €</b>	<b>770 616,19 €</b>	<b>542 409,03 €</b>	<b>522 238,10 €</b>	<b>1 121 151,83 €</b>	<b>1 292 854,29 €</b>
Résultats de clôture		191 873,39 €	20 170,93 €	0,00 €	20 170,93 €	191 873,39 €
Restes à réaliser	578 742,80 €	770 616,19 €	22 037,00 €	522 238,10 €	22 037,00 €	0,00 €
			564 446,03 €		1 143 188,83 €	1 292 854,29 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>191 873,39 €</b>		<b>42 207,93 €</b>		<b>171 702,46 €</b>

Il en ressort :

Un excédent de **191 873.39 €** en fonctionnement

Un déficit de **20 170.93 €** en investissement

Soit un excédent réel de **171 702.46 €**

Etat des restes à réaliser : investissement : **22 037 €**

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de Château sur Epte

- **DECIDE D'AFFECTER** :

Au compte 001 : **20 170.93 €** pour financer l'investissement

Au compte 1068 : **42 207.93 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **149 665.46 €** pour financer le fonctionnement

- **DONNE** pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour : 10 voix

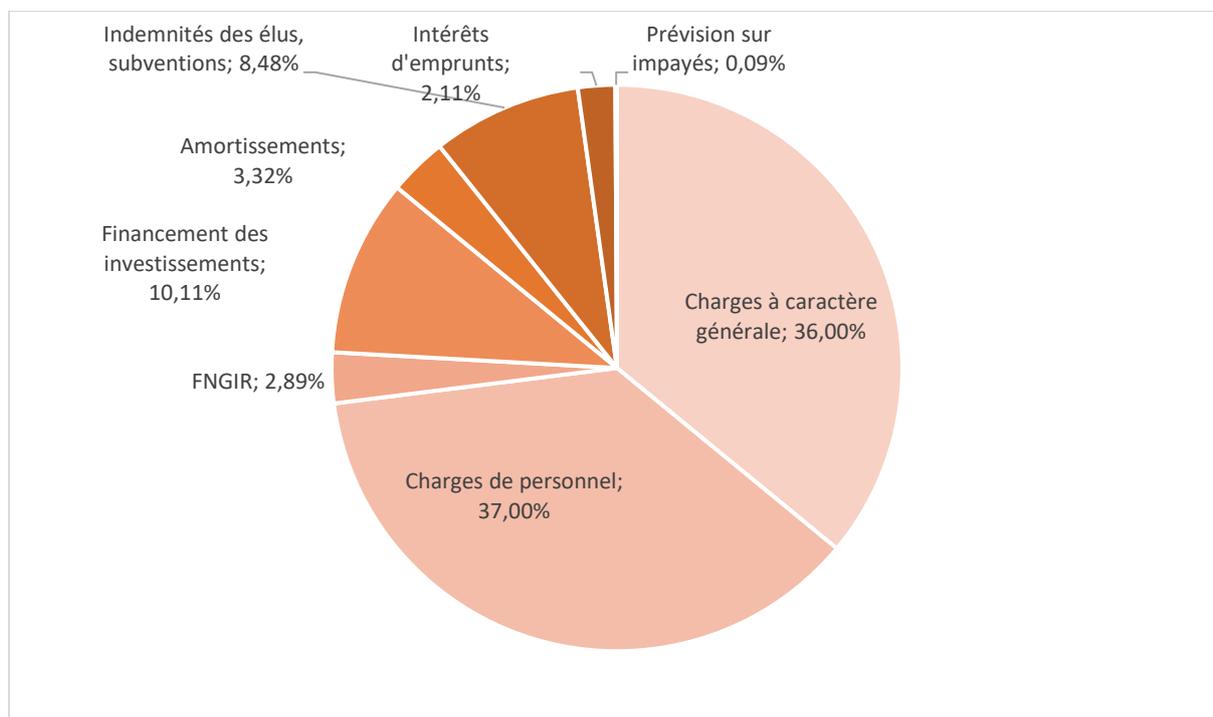
### Vote du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2025, équilibré en dépenses et en recettes :

- **Fonctionnement**            **768 908.49 €**

- **Investissement**            **149 850.29 €**

Pour : 11 voix



### Vote des taux d'imposition

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taxes locales avec une augmentation de 1.5 % comme suit :

Taxes	Taux votés %	Bases d'imposition Prévisionnelles 2025	Produits correspondants
foncière (bâti) FB	47.01	390 700 €	183 668 €
foncière (non bâti) FNB	44.09	25 500 €	11 243 €
Taxe d'habitation (TH)	13.73	22 600 €	3 103 €
		<b>Produit fiscal attendu</b>	<b>198 014 €</b>

Pour : 11 voix

### Vote des subventions

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'allouer des subventions aux associations suivantes :

- Association Combattants Guerre Saint Clair	300 €
- Union Cant Sapeurs-Pompiers Ecos	100 €
- Ecole de jeunes sapeurs-pompiers Ecos	100 €
- La Compagnie du Silence	200 €
- Compagnie Pas d'Chichi	200 €
- L'Entente Gisorsienne	150 €
- Château en fête	500 €
- Ecoute solidarité partage	200 €
- AS Vesly	150 €
- Héritage historique	500 €
- Comice agricole de Gisors	100 €
- Jeunes diplômés	500 €

Pour : 11 voix

## Budget eau

### Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 et affectation des résultats

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Château sur Epte

**Vu** le CFU 2024 de la commune de Château sur Epte ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Patrick GARCES, conseiller municipal en charge du budget ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES
Résultats reportés		69 907,45 €	10 422,02 €	0,00 €	10 422,02 €	69 907,45 €
Opérations de l'exercice	61 704,71 €	77 990,73 €	0,00 €	15 674,02 €	61 704,71 €	93 664,75 €
<b>TOTAUX</b>	<b>61 704,71 €</b>	<b>147 898,18 €</b>	<b>10 422,02 €</b>	<b>15 674,02 €</b>	<b>72 126,73 €</b>	<b>163 572,20 €</b>
Résultats de clôture		86 193,47 €	0,00 €	0,00 €		86 193,47 €
restes à réaliser			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>72 126,73 €</b>	<b>163 572,20 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>86 193,47 €</b>		<b>5 252,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>91 445,47 €</b>

Il en ressort :

Un excédent de **86 193,47 €** en fonctionnement

Un excédent de **5 252,00 €** en investissement

Soit un excédent réel de **91 445,47 €**

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de Château sur Epte

- **DECIDE D'AFFECTER :**

Au compte 001 : **5 252.00 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **86 193.47 €** pour financer le fonctionnement

- **DONNE** pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour : 10 voix

### **Vote du budget primitif 2025**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2025, équilibré en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement	<b>167 193.47 €</b>
- Investissement	<b>40 365.80 €</b>

Pour : 11 voix

La séance est levée à 23h